



Travaux sur une partie commune spéciale

Par **DECOSNE WILLIAM**, le **09/07/2017** à **12:44**

Bonjour,

j'habite dans une copropriété horizontale d'un lot de 54 maisons. Je suis mitoyen avec une autre maison. Les murs de ma façade étant très endommagés, j'ai du rebouché rapidement ces trous afin d'éviter les infiltrations d'eau et que l'intérieur de l'habitat devienne humide. Je souhaite à ma charge refaire par un ami professionnel en peinture cette rénovation à l'identique des couleurs existants. Le syndic m'a adressé un courrier en recommandé avec AR en m'interdisant de poursuivre ces travaux, que cela devait être vu lors d'une AG. Il me signifie qu'il vont faire intervenir une entreprise à mes frais pour refaire cette rénovation ainsi que celle de mon voisin. Ont-il le droit de m'imposer une telle charge. Quelles sont mes recours, mes droits et pouvez-vous m'aider à leur répondre dans mon intérêt. Par avance, je vous en remercie. W. DECOSNE (Je précise qu'il s'agit de parties communes spéciales ou je suis le seul à en bénéficier).